

Conseil Municipal du 10 décembre 2014
Compte-rendu

L'an deux mil quatorze, le dix du mois de décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOURBON-LANCY s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Edith GUEUGNEAU, Maire, en suite de la convocation faite le 3 décembre 2014 en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Mme GUEUGNEAU, Maire, M. RAYMOND, Mme HUCHET, M. CENARD, Mme BRENON, M. BRIGAUD, Mme DUCROIZET, M. JACOB, Mme COURTIAL, Adjoint, M. BAJAUD, Mme BERNARDIN, M. CHARBONNIER, Mme FORET, M. GAUTHIER, Mmes GOULINET, GOURY, GRIVOT, MM. GRONFIER, JOLY, LOUIS, Mmes MAILLOT, MARION, M. PACAUD, Mme PACOT, M. PAILHAREY, Conseillers Municipaux.

Représentées : Mme ELHARAT (par Mme HUCHET), Conseillère Municipale – M. FERREIRA (par M. BAJAUD), Conseiller Municipal

Excusé : M. DRAPIER, Mme RYMKIEWICZ, Conseillers Municipaux

Secrétaire de séance : Mme GRIVOT, Conseillère Municipale

En préambule, **Mme la Maire** présente M. VIBERT, Directeur Général des Services, qui vient de prendre ses fonctions.

PRESENTATION « VOISINS VIGILANTS »

Mme la Maire indique que la décision de s'engager dans ce dispositif national est de la compétence de la Municipalité, elle informe que l'initiative de certains habitants a déjà permis d'éclaircir des affaires de vols.

Mme la Maire donne la parole au Major AUTEM de la Brigade de Gendarmerie de Bourbon-Lancy pour effectuer la présentation.

Le Major AUTEM précise que cette présentation est actuellement effectuée dans toutes les communes et que l'engagement dans ce dispositif est gratuit.

Le principe est de définir des quartiers sur le territoire communal et de faire appel aux habitants volontaires qui souhaitent s'investir dans cette action. La démarche est citoyenne et ne se substitue pas à la Gendarmerie. La collaboration demandée consiste à signaler des faits suspects constatés.

Ce dispositif permet de renforcer le rôle d'un Maire dans sa politique de prévention de la délinquance.

Lorsqu'une Commune souhaite souscrire à ce dispositif, un protocole est établi entre la Préfecture, la Gendarmerie et la Municipalité.

Les voisins vigilants sont sensibilisés à la délinquance lors de réunions organisées conjointement par la Gendarmerie et la Commune. Le rôle de ces volontaires est d'être vigilant sur les phénomènes en cours, ils doivent observer et non surveiller ou patrouiller.

Une signalétique peut être mise en place par quartier et en entrée de Ville, elle n'est pas obligatoire.

Le Major AUTEM conclut en indiquant que les voisins vigilants sont en quelque sorte les yeux de la Gendarmerie et qu'ils concourent à une solidarité intergénérationnelle entre voisins. La première étape pour la Municipalité si elle souhaite s'engager dans ce dispositif sera de trouver les bonnes personnes.

Mme la Maire remercie le Major AUTEM pour la présentation de ce dispositif et indique que le service de la Police Municipale travaille actuellement sur le dossier et remercie M. MUSCAT pour sa présence. Elle précise également que le sujet sera débattu entre les élus et qu'elle souhaite protéger la population et lui apporter une sécurité supplémentaire.

PRESENTATION DU NOUVEAU LOGO

Mme la Maire informe que la nouvelle Municipalité a souhaité un nouveau logo innovant pour permettre une meilleure reconnaissance et consolider l'identité de la Commune.

Un concours a été organisé et M. GORSE, diplômé d'un master designer interaction, a été retenu. Il a effectué un travail important sur l'identité de la Ville et valorisé son image sur l'ensemble des documents de la Commune.

Mme la Maire donne la parole à M. GORSE pour la présentation du nouveau logo.

M. GORSE indique qu'il a photographié la Commune dans ses détails afin de rechercher les sources d'influence et d'inspiration pour créer une nouvelle identité en prenant compte de l'empreinte du passé et en restant tourné vers l'avenir.

Les éléments pris en compte sont le partage, le dynamisme, la cohésion, la nature, le thermalisme, le patrimoine historique et économique.

Le slogan qui peut en être tiré est «une nouvelle identité pour de nouvelles histoires à partager ».

Mme la Maire remercie M. GORSE pour l'importance et la qualité de son travail et indique que la présentation détaillée réalisée permet à chacun de comprendre les choix effectués pour la création de cette nouvelle identité visuelle de la Commune.

Mme la Maire précise que M. GORSE travaille actuellement sur le nouveau site internet de la Commune.

Mme la Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 19 heures 30 et procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut débiter.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2014

Aucune remarque n'est formulée.

Une fiche est soumise à la signature des membres du Conseil Municipal pour approbation de ce compte-rendu.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le secrétaire de séance doit être désigné par le Conseil Municipal. **Mme la Maire** propose Madame GRIVOT.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

INFORMATION SUR LES DECISIONS DU MAIRE PRISES SUR DELEGATION

10/11/14	025	Création d'une régie de recettes pour les spectacles et animations culturelles	Encaisse maxi : 1 820 € Fonds de caisse : 100 €
01/12/14	026	Marché complémentaire Da Silva écuries Puzenat	9 207,36 € HT

Mme la Maire commente la décision 025 et explique que cette régie est créée dans le cadre de la mise en place de la saison culturelle.

Mme la Maire donne la parole à M. JACOB pour présenter la décision 026 relative au marché complémentaire pour la réfection de la toiture de la forge Puzenat. Elle précise que ces travaux ont été évoqués lors du dernier Conseil Municipal puisqu'ils n'étaient pas prévus et réprecise qu'elle déplore cette situation.

M. JACOB indique que la couverture est terminée, que les autres travaux se poursuivent et que d'autres aménagements ont été nécessaires, ces travaux supplémentaires coûtent chers.

Mme GOURY interroge sur les compétences de l'architecte et si celles-ci ne peuvent pas être remises en cause.

M. JACOB répond que c'est effectivement un problème et que les artisans ne veulent plus travailler avec lui car ses erreurs induisent un investissement financier supplémentaire.

Mme la Maire confirme que le retard du chantier lui est imputable et elle remercie Messieurs JACOB et BAJAUD de suivre le chantier. Elle indique que la Commune n'a pas souscrit d'assurance pouvant couvrir ce genre de dommages, au départ du chantier.

M. RAYMOND précise qu'en tout état de cause il lui sera difficile d'obtenir de nouveaux marchés et pour répondre à Mme GOURY, il indique que dans le cadre de rénovations il ne semble pas possible de pouvoir imputer les malfaçons.

AFFAIRES FINANCIERES

SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME « RENOVATION DE FAÇADES »

Mme la Maire informe que deux dossiers sont présentés.

Le premier dossier par M. Jean CIMETIERE pour la rénovation de la façade du restaurant « La Grignotte ». Une première demande a été annulée en raison de la non réalisation des travaux dans les délais prévus par le règlement du programme « rénovation de façades ».

Une nouvelle demande a été formulée le 2 décembre 2014 avec présentation d'un devis de 4 253,35 € HT.

Mme la Maire précise que la subvention possible est de 30% de ce montant et propose par conséquent l'attribution d'une subvention de

- 1 276 €

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Le second dossier par Mme DUMAGNY Géraldine, en date du 30 novembre 2014, pour la rénovation de la façade du magasin « La Tonnelle ».

Deux devis sont présentés pour un montant global de 6 116 € HT.

Mme la Maire informe donc que la subvention possible est de 30 % de ce montant et propose l'attribution d'une subvention de

- 1 834 €

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Mme la Maire dit qu'elle se réjouit des travaux effectués par Mme DUMAGNY et indique que si l'ensemble commercial s'était réalisé au Carrage, son magasin aurait été sans aucun doute transféré dans cet espace. Elle rappelle également les quatre subventions déjà votées depuis le début de l'année pour ce programme.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 SUR LE BUDGET PRINCIPAL 2014

Mme la Maire indique qu'il est nécessaire de modifier le budget principal 2014 de la façon suivante :

Dépenses d'investissement

Virement de crédits du chapitre 23 « Immobilisations en cours » au chapitre 21
« Immobilisations corporelles »

<u>Virement de crédits</u>	Diminution	Augmentation
Section d'Investissement - Dépenses		
CHAPITRE 23 Immobilisations en cours		
Article 2313 Travaux dans les bâtiments	- 200 000 €	
CHAPITRE 21 Immobilisations corporelles		
Article 21318 Autres bâtiments publics		+ 130 000 €
Article 2188 Autres immobilisations corporelles		+ 70 000 €
	200 000 €	200 000 €

Mme la Maire donne la parole à M. BRIGAUD, Adjoint aux Finances pour les explications relatives à cette modification.

M. BRIGAUD précise qu'il n'y a pas de modification pour le budget de fonctionnement. Par contre dans le budget d'investissement, il n'existe pas de dépassement, toutefois il est nécessaire d'effectuer une modification.

Cette décision est nécessaire pour régler les acquisitions réalisées (acquisitions magasin GTout et terrain de M. et Mme FONTENIAUD). Ces acquisitions sont équilibrées par les ventes effectuées mais en comptabilité publique la compensation n'existe pas, d'où l'obligation de voter le dépassement existant sur les immobilisations corporelles. En considérant que les immobilisations en cours pour les travaux dans les bâtiments font apparaître un reliquat important et que les travaux budgétés ne seront pas réalisés d'ici la fin de l'année, il est proposé de prendre 200 000 € au chapitre 23 – article 2313 pour le reporter au chapitre 21 comme indiqué précédemment.

Par ailleurs, il est nécessaire d'anticiper le budget 2015 pour le 1^{er} trimestre de l'année 2015 avant le vote du budget.

Mme la Maire précise que sur le 1^{er} trimestre de l'année 2014, soit avant la mise en place de la nouvelle municipalité, 31 892 € ont été dépensés sur le chapitre des acquisitions de matériels et équipements.

Mme PACOT demande si des lignes budgétées précédemment et correspondant à des travaux à réaliser sont supprimées.

M. BRIGAUD indique qu'il est seulement plus souple de voter par chapitre que par poste.

Mme la Maire répond qu'aucune décision n'est prise pour la suppression de travaux inscrits au budget.

Mme la Maire propose de passer au vote de cette décision modificative.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

ADHESION A LA FEDERATION DES RESTAURANTS SCOLAIRES 71

Mme la Maire propose de renouveler l'adhésion à la Fédération Des Restaurants Scolaires 71 pour l'année 2014/2015. Cette association aide et accompagne les municipalités gestionnaires de restaurants scolaires. De plus, elle pourra apporter un soutien utile pour mener à bien l'expérience «cantines en mouvement» dans laquelle la Commune souhaite s'engager puisqu'un travail est actuellement en cours pour la création d'un self ludique.

Mme la Maire donne la parole à M. JOLY pour présenter l'étude en cours.

M. JOLY souhaite apporter des précisions sur cette association qui a pour but de promouvoir en circuit court les produits locaux à hauteur de 20% et de les proposer aux enfants dans les cantines. Il leur est ainsi servi des produits de qualité. Le coût des repas semble maîtrisé et actuellement cette association permet la livraison de 2 repas par mois. Si la Municipalité s'engage dans cette démarche, il pourra être demandé aux producteurs locaux de s'y associer. Un procédé similaire est mis en œuvre par le Conseil Général au Collège.

Mme la Maire rappelle qu'actuellement la Commune travaille en circuit court pour certains secteurs. Par ailleurs, elle indique que la démarche a été portée par le Conseil Régional avec le dispositif « bien dans mon assiette » et qu'ainsi tous les produits de la Bourgogne sont mis en avant. Par ailleurs, elle précise qu'il est du devoir de la Municipalité de travailler en circuit court et de proposer des produits locaux.

Mme PACOT intervient pour demander si cette association gère ou non les restaurants scolaires.

Mme la Maire répond que c'est une association qui met en relation les différents intervenants pour fournir des repas en circuit court et favoriser le commerce local.

M. CHARBONNIER informe qu'avec la diversité des producteurs la mise en œuvre sera difficile.

Mme la Maire indique que c'est apporter un soutien aux producteurs locaux.

M. JOLY précise qu'il se rendra à RIORGES (Loire) avec Mme DUBOIS, MM. PACAUD et BARRIERE pour visiter une cantine qui a mis en place un self ludique.

Mme la Maire dit que le but est d'apporter une réponse au restaurant scolaire de l'école « Pierre et Marie Curie » dans lequel les repas sont servis en 2 fois et ainsi permettre de le réorganiser et de gagner du temps pour satisfaire les enfants.

Mme PACOT indique qu'effectivement cette mise en place permettrait à l'enfant un apprentissage de la nourriture.

M. PACAUD fait remarquer que le self sera limité et ne concernera pas tout le repas.

Mme la Maire pense que toute une éducation doit être faite autour de l'alimentation.

Mme HUCHET indique que sur les 2 sites élémentaires, la Municipalité a souhaité mettre place un personnel compétent en matière d'animation et du service cantine. Des animateurs sont présents et interviennent pendant le service pour que les enfants puissent déjeuner dans de bonnes conditions.

Mme PACOT répond aux propos de Mme HUCHET en précisant que l'on ne doit pas dire que le personnel n'était pas compétent, le personnel ne doit pas être critiqué, il peut y avoir des problèmes de dysfonctionnement.

Mme la Maire précise qu'en aucun cas le personnel n'est critiqué. L'organisation est différente, le personnel est responsabilisé. Le personnel est invité à participer à la commission des menus.

Mme HUCHET précise qu'elle a voulu indiquer qu'il y avait un partage de compétences.

Mme la Maire informe qu'il est nécessaire d'équilibrer les tâches du personnel.

M. JOLY indique que ce n'est pas une critique mais une approche différente.

Mme la Maire propose de passer au vote.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE PUBLIC

Mme la Maire présente le dossier en indiquant que le Comptable Public peut bénéficier du versement d'indemnités, ce qui s'est toujours fait au taux de 100 %. Cette indemnité est acquise pour toute la durée du mandat.

M. GAUTHIER demande des précisions, à savoir 100% de quoi.

M. BRIGAUD précise que c'est 100% du maximum autorisé.

Mme la Maire indique que l'arrêté du 16 décembre 1983 prévoit que le Comptable Public peut bénéficier du versement d'indemnités pour l'exercice de prestations de conseils et d'assistance en matières budgétaire, économique, financière et comptable non obligatoires à la demande de la Commune.

Mme la Maire propose 100% et précise que c'était le taux précédemment voté.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

VOTE COMPTE DE GESTION 2014 DU BUDGET ANNEXE COPROPRIETES EGALITE-ORMEAUX

Mme la Maire donne la parole à M. BRIGAUD pour évoquer le dossier.

M. BRIGAUD indique que les copropriétés sont gérées par Maître LORNAGE, en qualité de syndic. Le budget annexe a donc été clôturé au 31 décembre 2013. Des écritures comptables de régularisation ayant été effectuées en 2014, il est nécessaire de voter le compte de gestion 2014 du budget annexe copropriétés Egalité – Ormeaux.

Mme la Maire donne la parole à Mme FORET, Conseillère Municipale déléguée aux logements.

Mme FORET indique que l'assemblée générale du Chatelot s'est déroulée récemment et que la Commune est propriétaire de dix appartements, qu'actuellement trois appartements sont inoccupés et proposés à la vente après estimation de leur valeur réalisée par le service des domaines.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

URBANISME

VENTE PROPRIETE BATIE A MADAME LAGARDE

Mme la Maire indique que Mme LAGARDE est actuellement locataire d'un logement situé lieudit « Le Petit Fleury » et qu'elle a souhaité l'acquérir.

La Commune dispose d'un patrimoine important qu'il est difficile d'entretenir et qui représente un coût financier. Il n'y a pas de projet pour ces locaux. Cette vente va permettre de maintenir un jeune couple à Bourbon-Lancy.

L'estimation de ce bien a été réalisée et conformément à celui-ci il est proposé de céder à Mme LAGARDE la propriété cadastrée F 982 (a) pour 1 113 m², au prix global de 40 000 €.

Mme PACOT intervient pour préciser qu'au dernier Conseil Municipal, lorsque le projet a été évoqué, les élus de la liste « Union Démocratique » étaient contre cette vente. Toutefois, aujourd'hui, après réflexion, ils voteront pour la vente car la propriété est composée de 2 logements et qu'un seul est vendu. Elle indique également qu'il serait intéressant de réfléchir à ce site.

Mme la Maire répond qu'effectivement l'aménagement de ce site est nécessaire mais qu'actuellement la Commune n'a pas les moyens de créer une maison de la Loire. Le budget est restreint en raison d'achats réalisés précédemment sans de réels projets. Ce site sera aménagé sans faire des dépenses exorbitantes.

M. GAUTHIER intervient en précisant qu'il pense que cette vente est une erreur. Ces logements sont situés à proximité des locaux de la Société Lyonnaise des Eaux et que du fait de la zone inondable, s'il est nécessaire de réaliser des travaux sur les locaux techniques cela ne sera pas possible.

M. LOUIS demande que Mme CHALUMOT gestionnaire du Plan Communal de Sauvegarde puisse répondre à M. GAUTHIER.

Mme CHALUMOT, après accord de Mme la Maire, répond que l'habitation est hors d'eau du fait de son niveau élevé par rapport à la Loire et indique également que le terrain n'est pas constructible, seules les extensions mesurées des bâtiments existants sont possibles.

Mme la Maire propose de délibérer.

- **Accord à la majorité des membres présents et représentés avec 25 voix POUR et 2 voix CONTRE**

20 heures 25 – Mme GOULINET quitte la séance et donne pouvoir à Mme BERNARDIN

VENTE D'UN TERRAIN NU A L'ENTREPRISE GRANITS MANZINI

Mme la Maire informe que l'Entreprise Granits MANZINI, représentée par Monsieur MANZINI Alain, souhaite acquérir un terrain communal jouxtant l'entreprise – Rue de Verdun.

Cette acquisition permettrait à l'Entreprise Granits MANZINI de développer son activité dans de meilleures conditions, car actuellement l'Entreprise entrepose et stocke du matériel sur une partie du domaine public. La volonté de la Commune est de pouvoir aménager le terrain communal situé à proximité du cimetière et actuellement occupé par l'Entreprise Granits MANZINI en améliorant l'accès au cimetière en créant des places de parking et en préservant la sécurité.

Il est proposé de céder cette propriété cadastrée BL 247, d'une superficie de 5 539 m², au prix de 5 000 €.

M. LOUIS précise qu'il lui semble que le terrain est vendu à un prix peu élevé.

Mme la Maire indique que le prix correspond à celui fixé par le Service des Domaines.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

PERSONNEL

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mme la Maire informe qu'il est proposé de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à partir du 1^{er} janvier 2015 afin de renforcer le service manifestations nouvellement créé. Elle rappelle les tâches dévolues à ce service et explique qu'il est nécessaire qu'il soit composé de 4 personnes.

Elle indique également que la précédente Municipalité avait pris des engagements pour recruter M. LOUZNADJI en raison de ses compétences.

Mme la Maire effectue un rappel des départs des membres du personnel depuis le début de la mandature. Elle précise que les départs en retraite ne sont pas remplacés systématiquement.

Mme PACOT intervient en indiquant qu'il est difficile d'être contre l'embauche d'une personne surtout lorsqu'il y a une nécessité de service mais par contre elle précise que trois postes et demi ont été créés et que cela a un impact non négligeable sur le budget de fonctionnement.

Mme la Maire précise qu'il y a eu 7 départs et qu'effectivement le budget de fonctionnement est restreint et qu'une gestion rigoureuse est nécessaire, toutefois il est important que chaque service puisse fonctionner.

Mme PACOT indique qu'elle n'a pas dit qu'il s'agissait de dépenses inutiles.

M. BRIGAUD informe que les charges du personnel représentent 50% du budget de fonctionnement et que cela n'est pas négligeable. Lors de l'embauche du personnel il existe deux impacts importants sur le budget de fonctionnement, l'augmentation de la CNRACL et également une revalorisation de la catégorie C.

Mme la Maire rappelle que M. LOUZNADJI a été reçu de nombreuses fois à la Mairie et qu'une promesse de recrutement lui a été faite mais jamais concrétisée.

M. PAILHAREY précise qu'aucun engagement n'a été pris par les élus précédents.

M. LOUIS indique que c'est parole contre parole.

M. BAJAUD intervient en répondant que chacun doit prendre ses responsabilités.

M. PAILHAREY réaffirme qu'on ne lui a jamais dit qu'il serait embauché à une date précise.

Mme la Maire précise qu'on lui a donné de l'espoir et propose de procéder au vote.

➤ **Accord à la majorité des membres présents et représentés avec 25 voix POUR et 2 ABSTENTIONS**

COMITE TECHNIQUE : DESIGNATION DES ELUS

Mme la Maire indique que suite aux élections professionnelles du 4 décembre dernier il est nécessaire d'élire les représentants de la Municipalité au Comité Technique et communique les résultats des élections professionnelles.

Mme la Maire propose les personnes suivantes pour siéger à ce Comité :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Edith GUEUGNEAU	Jean-Marc BRIGAUD
Jean-Louis BAJAUD	Jaime FERREIRA
Didier CENARD	Françoise FORET
Annie DUCROIZET	Philippe PACAUD
Patrick GRONFIER	Michèle COURTIAL

Mme PACOT informe qu'elle constate qu'il n'y a pas plus de représentant des listes d'opposition et trouve cela dommage.

Mme la Maire indique que cela relève de la seule compétence du Maire. Mme la Maire ajoute qu'elle regrette que M. DRAPIER intervienne dans ce type de réunion pour en faire des tribunes publiques.

Mme PACOT demande si c'est une punition.

Mme la Maire précise que cela n'est pas une punition, et ajoute que chacun doit être responsable.

Mme PACOT confirme qu'elle regrette cette décision.

Mme la Maire précise que l'organisation des services relève des compétences de la majorité et propose de procéder au vote.

- **Accord à la majorité des membres présents et représentés avec 22 voix POUR, 4 voix CONTRE et 1 ABSTENTION**

COMITE D'HYGIENE DE SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT) – DESIGNATION DES ELUS

Mme la Maire propose de voter les mêmes membres que pour le Comité Technique.

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Edith GUEUGNEAU	Jean-Marc BRIGAUD
Jean-Louis BAJAUD	Jaime FERREIRA
Didier CENARD	Françoise FORET
Annie DUCROIZET	Philippe PACAUD
Patrick GRONFIER	Michèle COURTIAL

- **Accord à la majorité des membres présents et représentés avec 22 voix POUR, 4 voix CONTRE et 1 ABSTENTION**

AFFAIRES GENERALES

DEPOSE DEFINITIVE PAR ERDF DU RESEAU BASSE TENSION – « LE GRAND FLEURY »

Mme la Maire donne la parole à M. BAJAUD pour présenter le dossier.

M. BAJAUD informe qu'une ferme était présente au lieudit « Le Grand Fleury » et qu'en raison de la progression de la Loire celle-ci n'est plus légalement exploitable. Il indique que la Commune est propriétaire des ouvrages de distribution publique d'électricité moyenne et basse tension. ERDF est le concessionnaire en charge de l'exploitation, de l'entretien et du dépannage. Pour des raisons de sécurité suite à l'accroissement de la Loire, ERDF demande la validation de la dépose de l'ouvrage public d'électricité situé « Le Grand Fleury ».

Il précise également que cet ouvrage desservait uniquement l'exploitation agricole et que par conséquent la dépose de cet ouvrage n'a aucune conséquence.

Mme la Maire propose de procéder au vote.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

GRDF – CONVENTION TYPE D'HEBERGEMENT DES EQUIPEMENTS DE TELERELEVÉ

Mme la Maire indique que GRDF souhaite installer des équipements de télérelève sur la Commune. Les sites présélectionnés pour l'implantation des antennes radio réceptrices sont les suivants :

- Château d'eau d'Arcy, Mairie, Tribune du stade St Denis et Beffroi.

Mme la Maire propose de retirer le site du Beffroi en raison de son classement et pour sa préservation.

M. BAJAUD explique ce qu'est un système de télérelève et indique qu'il est nécessaire de signer une convention pour chaque emplacement.

20 heures 50 – Arrivée de M. DRAPIER

M. LOUIS indique qu'effectivement il est important de préserver le Beffroi qui est un monument classé.

Mme la Maire propose donc de retirer des sites prévus celui du Beffroi.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

INFORMATIONS DIVERSES

Débordement du Borne le 14 novembre 2014

Mme la Maire informe qu'une alerte pour pluies intenses sur la Commune a été lancée le vendredi 14 novembre 2014 à 22 heures 30 et que le constat immédiat a été la montée rapide du Borne. Un PC de crise s'est réuni en Mairie très rapidement.

Mme la Maire remercie les élus et le personnel présent. Elle précise que le travail effectué pour curer les fossés et enlever le sable du lit du Borne a montré l'importance d'un entretien régulier pour éviter des inondations désastreuses pour la Commune. De même, elle constate que l'achat du terrain de Mme DEPINET a été très judicieux puisqu'il s'avère qu'une quantité importante d'eau se déverse dans le Borne en provenance de Saint Marc.

M. JACOB indique qu'effectivement le travail d'entretien réalisé auparavant a permis d'éviter le pire et qu'il a été nécessaire de procéder au nettoyage du Borne en amont du pont dans le camping afin de permettre l'écoulement de l'eau.

Mme la Maire précise que fort heureusement les précipitations se sont arrêtées vers 2 heures.

Bilan TAP – Période 1

Mme la Maire se dit ravie de l'annonce de Monsieur le Premier Ministre Manuel VALS lors du salon des Maires, de pérenniser les fonds d'Etat. Ceux-ci vont permettre de continuer un travail de qualité.

Mme HUCHET présente un bilan des activités et précise que le comité de pilotage s'est réuni le 21 novembre 2014 afin de faire le point sur la 1^{ère} période et la période en cours. Chacun a pu s'exprimer et le retour est positif. Les animateurs sont plus sereins après une année de fonctionnement.

Les animateurs ont également constaté que les services sont moins désorganisés car moins sollicités. Les ATSEM des écoles maternelles sont satisfaites de ne faire plus qu'un temps d'activités périscolaires et elles ont constaté que les enfants sont moins perturbés.

Des activités variées ont été proposées pour les élémentaires : découverte sportive, activités culturelles, jeux de loisirs. Différentes associations ont participé au TAP, les cubes ont également permis de varier les activités.

Dans les maternelles, des activités en extérieur et des activités culturelles ont été dispensées.

La participation est importante :

- Ecole maternelle « Jacques Prévert » - 58%
- Ecole maternelle Centre – 65%
- Ecole élémentaire « Pierre et Marie Curie » - 97%
- Ecole élémentaire Saint Denis – 92%

Le nombre d'intervenants mobilisés est le suivant :

- Lundi – 12 animateurs
- Mardi – 20 animateurs
- Jeudi – 20 animateurs
- Vendredi - 14 animateurs

Lors du Comité de pilotage, les directeurs d'écoles, les parents d'élèves, les élus et un représentant de l'Inspection de l'Education Nationale ont pu échanger. Parents et enseignants sont satisfaits de l'organisation en place et des activités proposées.

Pour la période 2, la Municipalité a proposé des activités innovantes en élémentaire : relaxation et théâtre.

Pour la période 3 et 4, les élèves des deux maternelles bénéficieront de l'intervention d'un chien médiateur.

Mme la Maire se dit satisfaite des activités dispensées et précise que celles-ci représentent un coût mais que c'est un engagement qui a été pris.

Elle indique qu'il est également important d'accompagner les enfants d'écoles maternelles. De même, elle précise que le personnel se mobilise pour la qualité des interventions.

Bourse aux jouets

Mme DUCROIZET présente le bilan de cette action.

La bourse aux jouets s'est tenue le vendredi 14 novembre 2014 au complexe « Marc GOUTHERAUT », pour cette 6^{ème} édition, un grand nombre de bénévoles ont aidé le Centre d'Animation Sociale et Culturelle. Cette bourse s'est déroulée en partenariat avec le relais des assistantes maternelles et le secours populaire. 62% des jouets déposés ont été vendus.

Mme la Maire précise que les horaires étaient identiques à ceux de la bourse aux vêtements.

25 ans des droits de l'enfant

Mme la Maire indique qu'un tulipier a été planté dans le parc Puzenat, le 14 novembre 2014, pour célébrer cet anniversaire avec les enfants du Centre de Loisirs du Château Puzenat, dans le cadre d'ateliers pédagogiques sur les droits de l'enfant. Elle précise également qu'il existe des journées officielles mais que la journée de l'enfant doit être chaque jour. Elle informe qu'elle souhaite qu'un forum de la famille se déroule en 2015.

Formation aux premiers secours

M. JOLY indique qu'en 2011, l'ancienne municipalité a décidé d'engager une démarche civique de formation aux Premiers Secours (PSC1) destinée aux membres des associations de la Commune.

La nouvelle municipalité souhaite continuer cet engagement. Par ailleurs, il est nécessaire de poursuivre également l'installation des défibrillateurs.

Il rappelle qu'il est nécessaire de suivre des formations de remise à niveau et indique qu'une réunion sera programmée début 2015 pour aborder ces différents sujets.

Ouverture de la nouvelle ludothèque

Mme la Maire informe qu'après réflexion et dans le cadre de la réorganisation des services, il a été décidé de créer un espace dédié aux jeunes enfants à la Médiathèque. Par conséquent la nouvelle ludothèque ouvrira ses portes en janvier.

Mme DUCROIZET apporte quelques précisions et indique qu'un inventaire des jeux et jouets a été effectué. L'organisation et les horaires de ce lieu sont en cours de réflexion.

Mme la Maire indique que la ludothèque était fermée depuis plus d'un an et que son transfert permettra une mutualisation du personnel. Le lieu choisi est complémentaire de la médiathèque.

M. LOUIS tient à préciser que la création de cet espace supprime une salle de conférence.

Mme la Maire répond que le lieu dédié aux expositions et conférences est le centre ancien et que d'autres salles peuvent être utilisées.

M. LOUIS informe qu'un article est paru dans la presse et qu'une personne a indiqué qu'elle ne pouvait pas effectuer son exposition par manque d'espaces. Il lui semble peut-être intéressant d'utiliser la salle du bas de la tour jouxtant la Mairie.

Mme la Maire indique que cette salle sera aménagée en salle des mariages.

M. DRAPIER précise qu'il n'est pas choqué par le changement de lieu de la ludothèque et que la médiathèque est un lieu très approprié.

Dotation de tenues spécifiques pour le service des sports

M. PACAUD indique que les employés du service municipal des sports sont désormais dotés de tenues spécifiques. Ces tenues vestimentaires permettent une reconnaissance du service et des activités dispensées. Une remise officielle s'est tenue en Mairie le 3 novembre 2014.

Mme la Maire souligne que cette action permet effectivement la reconnaissance des trois personnes du service des sports.

A.D.M.D.

Mme la Maire indique que cette association qui milite pour le droit de mourir dans la dignité a effectué un lâcher de ballons à Bourbon-Lancy le 2 novembre 2014. Une réunion, salle « Roger LUQUET » précédait celui-ci. Elle précise qu'une nouvelle Loi relative à ce droit doit être votée en début d'année 2015.

Bilan de la saison thermale

Mme la Maire relate le bilan de la saison thermale qui vient de s'achever avec une progression du nombre de curistes de 9.85% soit au total 3 297 curistes pour l'année 2014 contre 3 001 pour l'année 2013. Les séjours d'une semaine progressent quant à eux de 21.5% avec 237 personnes. Cette progression semble être due à l'ouverture du couloir de marche et à la diversification des services proposés.

Route des Villes d'Eaux du Massif Central

Mme la Maire rappelle que M. RAYMOND et Mme COURTIAL représentent la Municipalité à Thermauvergne et à la Route des Villes d'Eaux du Massif Central et les remercie de leur présence active aux assemblées.

M. RAYMOND indique que Thermauvergne s'occupe de la commercialisation des cures thermales.

L'Assemblée Générale Extraordinaire suivie de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'association s'est tenue Mercredi 3 décembre 2014 à ROYAT.

Au niveau des fréquentations, l'évolution en Auvergne est quasi la même qu'à Bourbon-Lancy et est nettement supérieure à l'évolution nationale.

La pénurie de médecins dans les stations thermales a été évoquée et il y a urgence. Actuellement cinq universités sont prêtes à recréer une spécialité thermale.

Mme COURTIAL indique qu'un cluster (groupe de travail) est créé pour promouvoir le thermalisme.

M. RAYMOND précise qu'il est important de promouvoir le bien-être.

Mme COURTIAL tient à signaler que le nombre de cures médicalisées n'est pas plus important à VICHY qu'à BOURBON-LANCY. Il est nécessaire de rajeunir les stations thermales pour changer l'image donnée.

M. LOUIS fait remarquer que Thermauvergne a financé des études pour prouver que les cures thermales sont bénéfiques pour la santé. Il n'est pas normal de favoriser les cures « bien-être » au détriment des cures médicales. Des personnes ne pourront plus se soigner en raison du non remboursement de ces cures.

Mme la Maire répond qu'il n'est pas question que les cures thermales ne soient plus remboursées. Le combat à mener est de trouver des médecins spécialisés pour le thermalisme.

M. CENARD informe que les études menées prouvent à montrer que le développement du bien-être permet une augmentation importante de la fréquentation.

Mme la Maire clos le sujet en confirmant qu'il n'est pas question au niveau national de supprimer le remboursement des cures thermales médicales.

Rencontre avec la fédération française des Cyclos

Mme la Maire communique qu'elle s'est rendue au congrès des Maires. A cette occasion une cérémonie s'est déroulée au cours de laquelle l'agrément « Ville et Vélo Territoire » à la fédération française des Cyclos a été renouvelé pour 3 ans. Elle rappelle que Bourbon-Lancy possède tous les ingrédients pour recevoir les cyclotouristes.

Congrès FO

Mme la Maire indique avoir reçu M. MAILLY lors d'un congrès FO à Bourbon-Lancy et qu'à cette occasion les clés d'un nouveau bureau au bâtiment A du Carrage ont été remises au syndicat FO et que d'autres locaux à proximité seront également proposés aux autres syndicats.

M. LOUIS précise que le syndicat CGT ne dispose pas d'un tel local.

Mme la Maire répond que ce syndicat a été destinataire d'une lettre l'informant que la municipalité effectue le nécessaire pour la mise à disposition d'un nouveau bureau.

Fermetures des services – Fêtes de fin d'année

Mme la Maire informe que les services municipaux seront fermés le lundi 22 décembre 2014 à l'occasion de la journée du COS du Personnel Municipal. Une permanence état civil sera assurée en Mairie de 10 h à 12 h.

La Mairie fermera ses portes à 12 h les 24 et 31 décembre 2014.

Les services Petite Enfance (Relais Tom Pouce – Halte-garderie), Enfance-Jeunesse, Sports, le Centre d'Animation Sociale et Culturelle, le Cyber-PIJ et la Maison Partagée seront fermés du 22 décembre au 5 janvier.

La Médiathèque sera fermée le 24 décembre à 12 h, les 26 et 27 décembre, le 31 décembre à 12 h, les 2 et 3 janvier.

Par ailleurs, fermeture du service des élections à 17 heures le 31 décembre pour permettre les inscriptions sur les listes électorales.

Distribution des colis de Noël

La distribution des colis de Noël sera effectuée le samedi 13 décembre.

- Le colis est destiné aux personnes âgées de 75 ans et plus.
- La distribution est réalisée par 13 équipes composées d'élus et d'administrateurs du CCAS.
- Environ 560 colis seront distribués.

Inscriptions scolaires

Mme HUCHET indique que les inscriptions dans les écoles pour la rentrée 2015 devront être effectuées entre le 5 janvier et le 13 février inclus au service accueil de la Mairie où un formulaire devra être rempli. Cela concerne la 1^{ère} inscription à l'école et les enfants qui changent de sites scolaires.

Marianne du Civisme

Mme la Maire relate la cérémonie de remise de la Marianne du Civisme qui s'est déroulée le 14 novembre 2014 en Préfecture.

Ce prix récompense les communes pour leur esprit de citoyenneté lors des élections municipales de mars dernier. Avec un taux de participation de 72.90%, Bourbon-lancy se classe en 1^{ère} place des communes du département.

Mme la Maire précise qu'elle était accompagnée des plus jeunes administrées de la Commune (Amélie et Mylène BASSLER ainsi que Laurie THOMAS).

Spectacles

M. CENARD indique les spectacles qui se sont déroulés récemment :

- 8 novembre : Théâtre « Sous les Carapaces » - organisation Ville
- 20 novembre : Danse « Silence » - organisation Communauté de Communes
- 29 novembre : Musique « Amour de Zinc » - organisation Ville
- 30 novembre : Spectacle « Le Père Noël a disparu » - organisation Ville
- 5 décembre : Musique « Tex'O » - organisation Ville

Mme la Maire précise que ce sont des spectacles de qualité et souhaite remercier le personnel municipal et les bénévoles pour leurs interventions.

Noël du Relais Tom Pouce

Mme BRENON relate le spectacle « Frisby, le sapin merveilleux » qui a été offert aux enfants allant chez une assistante maternelle et aux enfants qui fréquentent la halte garderie.

142 personnes ont participé au spectacle (74 enfants et 68 parents – grands-parents).

Etat civil

Mme la Maire présente ses condoléances aux familles touchées par un deuil.

INVITATIONS DIVERSES

- du 06 au 24 décembre : Quinzaine commerciale – organisation UCIA
- 11 et 12 décembre : Spectacle « Maxime l'Explorateur » - Organisation Ville
Espace Culturel Saint Léger
- 13 décembre : Théâtre « Tous des malades » – Organisation CASINO
Espace Culturel Saint Léger
- 14 décembre : Marché de Noël du Comité des Fêtes de Saint Denis
- du 19 au 24 décembre : Marché de Noël – Centre Ville – Ex magasin Gtout
organisation UCIA, comités des fêtes de Bourbon-Lancy et Saint Denis, Génération Distorsion – Municipalité
Mme la Maire précise que son souhait est de proposer de l'animation au Centre Ville. De même un sapin a été offert à chaque commerçant et non pas seulement aux seuls adhérents de l'UCIA
- 19 décembre : Festi' desserts du monde – Rue du Commerce – Organisation Ville
Inauguration du marché de Noël
- 21 décembre : Loto de l'Amicale des anciens de l'USB Football – Complexe « Marc GOUTHERAUT »
- 31 décembre : Dîner dansant de l'US Bourbon FPT Football – Complexe « Marc GOUTHERAUT »
- Jusqu'au 31 décembre : Exposition « Centenaire de la guerre de 1914-1918 »
Salle municipale 2 rue Pingré de Farivilliers
- 05 janvier : Vœux de la Municipalité – Complexe « Marc GOUTHERAUT »

M. JACOB indique que le concert du nouvel an de la Société Philharmonique se tiendra le 4 janvier 2015 à l'espace culturel de Saint Léger.

Mme la Maire informe que les réunions publiques se sont déroulées en novembre. Celles-ci ont permis de rencontrer les Bourbonnais, d'être à leur écoute, d'échanger sur les projets de la Commune et de pouvoir répondre à leurs attentes.

Mme PACOT constate que la nouvelle disposition de la salle ne lui permet pas de voir tous les élus.
Mme la Maire répond que la nouvelle disposition est conforme à la législation et indique que le personnel ne doit pas siéger à la table des élus.

M. LOUIS demande la parole pour informer qu'il a rencontré une personne qui a été conquise par le planétarium et qu'elle souhaite créer un club astronomie à Bourbon-Lancy. Il indique que M. VERDENET Michel vend 500 kilos de mécano.

M. LOUIS propose de demander à M. VERDENET de céder gracieusement sa collection à la Ville et en contre partie il propose d'appeler le planétarium « Michel VERDENET ».

Mme la Maire indique que des travaux sont à réaliser au planétarium et que différentes choses sont envisageables.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 07